



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

339, rue Booth Street
Ottawa (Ontario) K1R 7K1
t • (800) 567-2862
f • (613) 236-9681
admin@cvma-acmv.org

Le 19 janvier 2018

Eric Costen, directeur général
Secrétariat sur la légalisation et la réglementation du cannabis
Indice de l'adresse 0602C
Santé Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Objet : Consultations publiques sur l'approche proposée pour la réglementation du cannabis

Monsieur et Mesdames, Messieurs, par courriel : cannabis@canada.ca et par la poste

L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) est la voix nationale et internationale des 13 300 médecins vétérinaires du Canada. Son effectif rassemble les experts en la matière du Canada sur les sciences vétérinaires, la santé et le bien-être animal ainsi que la santé publique vétérinaire. L'ACMV facilite l'élaboration de points de vue concertés sur les enjeux d'importance défendus par la profession vétérinaire. Les membres de l'ACMV comprennent des vétérinaires autorisés qui travaillent dans les provinces et territoires du Canada à titre d'omnipraticiens, de spécialistes, de chercheurs, d'enseignants et de fonctionnaires. Ils fournissent une expertise unique sur la santé et le bien-être de tous les animaux, notamment pour les animaux de compagnie (tels que les chats, les chiens et les chevaux), les animaux destinés à l'alimentation (le bétail, la volaille, l'aquaculture) ainsi que les animaux de zoo et de laboratoire. De plus, l'ACMV est affiliée avec Technologues et techniciens vétérinaires agréés du Canada (TTVAC) qui représente plus de 7300 technologues et techniciens vétérinaires agréés.

L'ACMV, qui a été établie en 1948 par une loi du Parlement, demeure un défenseur de premier plan du bien-être animal au Canada, en travaillant activement pour la défense et la promotion de l'élevage et de la manipulation sans cruauté des animaux, en favorisant le lien humain-animal et en élaborant des énoncés de position pertinents et des outils d'aide à la décision notamment sur le contrôle de la douleur chez les animaux et l'utilisation des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette. Cette dernière initiative représente une stratégie importante et légale pour le traitement efficace des animaux par les médecins vétérinaires autorisés lorsqu'un produit vétérinaire approuvé n'est pas disponible ou approprié.

**One Profession, One Strong Voice.
Une profession, une seule voix.**

canadianveterinarians.net
veterinairesauCanada.net

La croissance récente de l'usage du cannabis médicinal utilisé pour soulager la souffrance humaine a attiré l'attention sur les bienfaits potentiels de son utilisation en médecine vétérinaire. Les médecins vétérinaires répondent maintenant fréquemment à des questions posées par des propriétaires d'animaux de compagnie, des producteurs de bétail et d'autres personnes à propos des bienfaits thérapeutiques potentiels de l'utilisation du cannabis chez les animaux pour des raisons incluant le soulagement de la douleur et de l'anxiété ainsi que le traitement d'affections du comportement. Même si de nouvelles études sont requises, l'ACMV prévoit que le cannabis et ses dérivés pourraient jouer un rôle de plus en plus important en médecine vétérinaire au cours des prochaines années au Canada.

L'ACMV apprécie grandement l'occasion que vous nous offrez de participer à la consultation sur l'approche proposée pour la réglementation du cannabis. Plusieurs membres de l'ACMV ont assisté aux tables rondes tenues récemment et un groupe de travail du Comité sur les enjeux nationaux de l'ACMV a passé en revue le document de consultation (*Approche proposée en matière de réglementation du cannabis*) présentant le cadre national pour le contrôle de la production, de la distribution, de la vente et de la possession du cannabis au Canada.

Bon nombre des enjeux discutés dans le document de consultation n'ont pas de lien direct avec les préoccupations des médecins vétérinaires. L'ACMV limitera donc ses commentaires aux enjeux qui ont un impact direct sur ses membres.

L'ACMV présente respectueusement les commentaires et/ou les suggestions qui suivent:

1. Concernant la vente et l'accès au cannabis à des fins médicales ou non médicales (Section 2.2.7/7.2/8)

L'ACMV conseille vivement que le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM) soit modifié afin de permettre aux médecins vétérinaires de fournir les médicaments nécessaires à leurs patients tout en exerçant une surveillance indépendante sur sa distribution. Les médecins vétérinaires désirent éviter les situations où les propriétaires achètent des produits de cannabis à usage vétérinaire sans les conseils et les contrôles appropriés, car ils seraient probablement obligés d'acheter ces produits auprès de vendeurs non médicaux. Il s'agira en fait de leur seule option si le RACFM n'est pas modifié afin d'inclure les médecins vétérinaires (et leurs patients).

L'ACMV suggère que le RACFM soit modifié afin d'inclure tous les professionnels de la santé possédant de l'expérience dans la prescription de substances contrôlées et/ou de phytothérapies, y compris les médecins vétérinaires. À cet égard, il est nécessaire de modifier le texte du RACFM afin de stipuler les « patients » plutôt que des « personnes » (vu que les patients vétérinaires ne sont pas des « personnes »). L'ACMV apprécierait l'occasion de discuter de ce sujet et d'autres questions connexes avec votre bureau à un moment qui vous conviendra.

2. Concernant l'étiquetage (Section 6.3)

Aux États-Unis, où certains États ont légalisé le cannabis, il s'est produit une augmentation importante des rapports d'ingestion et de toxicité chez les animaux, particulièrement les chiens. Des données suggèrent que l'espèce est très sensible au tétrahydrocannabinol (THC). Compte tenu du risque accru présenté par les produits contenant du THC pour les animaux de compagnie, l'ACMV demande respectueusement qu'une mise en garde soit affichée sur les produits contenant du THC (p. ex., « Garder hors de la portée des animaux de compagnie. »).

3. Concernant les produits de santé animale (Section 8.9)

Vu que Santé Canada a proposé de nouvelles avenues pour les présentations de produits de santé animale contenant des parties du plant de cannabis comportant seulement des cannabinoïdes comme le cannabidiol (CBD), l'ACMV recommande qu'une avenue semblable soit créée pour les présentations de produits de santé animale (PSA). L'ACMV comprend que cela exigerait une modification à la Liste C des PSA afin d'inclure les parties du plant de cannabis qui étaient antérieurement exclues.

Selon l'expérience de l'ACMV, les clients qui achètent et utilisent les produits de santé naturels pour humains ou qui utilisent des produits humains possédant un numéro d'identification du médicament (DIN) pour leurs animaux de compagnie choisissent souvent des produits inappropriés, utilisent des doses inadéquates et, dans certains cas, achètent un produit contenant des additifs qui ne sont pas destinés à la consommation par des animaux. De telles situations peuvent se traduire par une toxicité pour les animaux.

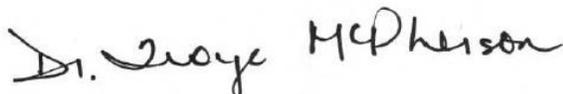
L'ACMV estime que, vu que le CBD peut avoir un potentiel important pour l'usage chez les animaux, il est crucial que les médecins vétérinaires aient des produits qui soient conçus spécifiquement pour répondre aux besoins uniques des patients animaux (notamment, à titre d'exemple, des doses variables, des saveurs et des formats qui facilitent l'administration). Veuillez noter que l'ACMV possède des données sur l'utilisation du CBD chez les animaux qu'elle se ferait un plaisir de partager avec Santé Canada.

Même si elle reconnaît que de nouveaux travaux de recherche, tant chez les humains que chez les animaux, sont essentiels afin de compiler des données probantes pour la prise de décisions thérapeutiques judicieuses, l'ACMV appuie l'orientation adoptée par Santé Canada afin d'ouvrir de nouvelles possibilités pour l'utilisation des produits de cannabis et de soulager la douleur et la souffrance.

En terminant, l'ACMV aimerait de nouveau vous remercier de cette occasion de présenter des commentaires et des suggestions. Veuillez noter que les employés et les membres de l'ACMV sont à votre disposition pour discuter de ces suggestions de manière plus approfondie à un moment qui conviendra.

Sincères salutations,

La présidente de l'Association canadienne des médecins vétérinaires,



D^{re} Troye McPherson

SR:TMcP/ds